

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET

LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D/2005/ 025 /PRG/SGG
Portant nomination de cadres au
Ministère de l'Enseignement Pré-
Universitaire et de l'Education Civique

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Loi Fondamentale ;

Vu le Décret n°D/2004/081/PRG/SGG du 09 Décembre 2004, portant
nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret n°D/04/010/PRG/SGG du 23 Février 2004, nommant les membres
du Gouvernement tel que modifié à ce jour ;

DECRETE

Article 1^{er} : Sont nommés dans les fonctions de Directeurs Préfectoraux et
Communaux de l'Education les cadres dont les noms suivent dans les
Préfectures et Communes ci-après :

Directrice Communale de l'Education de Ratoma

Madame Aïssatou II BARRY précédemment Directrice Préfectorale de
l'Education de Coyah.

Directeur Communal de l'Education de Matoto

Monsieur Sèbè Lamine KOUYATE précédemment Directeur National Adjoint
de l'Enseignement Elémentaire.

Directeur Préfectoral de l'Education de Coyah

Monsieur Habib SYLLA précédemment Proviseur du Lycée Matam (Conakry).

Directeur Préfectoral de l'Education de Forécariah

Monsieur Bocary TRAORE précédemment Chargé d'Etudes à l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique.

Directrice Préfectorale de l'Education de Kindia

Madame Nènè Fatou DIALLO précédemment Proviseur du Lycée Donka (Conakry).

Directeur Préfectoral de l'Education de Lélouma

Monsieur Ibrahima Yassory FOFANA précédemment Directeur Communal de l'Education de Matoto (Conakry).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 20 AVR. 2005 2005



GENERAL LANSANA CONTE